

Berne, le 9 avril 2020

Communiqué de presse

«Pandémie de coronavirus»

Les personnes en situation de handicap ont des droits, même en temps de crise

AGILE.CH publie aujourd'hui une prise de position sur la crise du coronavirus. La faïtière des organisations d'entraide-handicap en Suisse appelle à un retour organisé, réfléchi et coordonné à la vie quotidienne et au travail de la part de la Confédération, des cantons, des communes, des partis politiques et de la population. Ce retour à la normale ne doit se faire que lorsque le nombre d'infections aura considérablement diminué.

Certains milieux politiques font pression pour que l'économie se remette en marche, tout en préconisant que les personnes à risque soient systématiquement isolées. Or, un tel scénario renforcerait l'exclusion des personnes vulnérable et approfondirait encore davantage les inégalités. En d'autres termes, AGILE.CH craint fortement qu'un retour précipité à la normale ait de graves conséquences pour les personnes en situation de handicap:

- ▶ Un isolement prolongé réduirait encore plus que d'habitude leur droit à la liberté et à l'autodétermination. Les personnes handicapées disparaîtraient de la vie sociale;
- ▶ Nous craignons une nouvelle stigmatisation dont on perçoit d'ailleurs déjà certains signes. Il arrive en effet que les personnes vivant avec un handicap visible soient la cible de regards réprobateurs et de remarques méprisantes lorsqu'elles sortent de chez elles.
- ▶ Des discriminations sont déjà constatées: Les CFF ont fait savoir le 7 avril dernier que certaines demandes d'aide en gare peuvent être refusées aux personnes handicapées. Ainsi, les personnes malvoyantes ou à mobilité réduite sont tout simplement privées de déplacements, ce qui constitue une grave atteinte à leurs droits fondamentaux.

Le confinement pour lutter contre la pandémie de coronavirus relève de la responsabilité de la société dans son ensemble. Cette responsabilité ne doit pas être déléguée à celles et ceux qui sont particulièrement à risque. Aucune des mesures préconisées ne doit mener à l'exclusion et réduire à néant l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

Annexe [Prise de position AGILE.CH](#)

Contact:

Suzanne Auer, Secrétaire générale

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap

Tel. 079 592 00 32, suzanne.auer@agile.ch / www.agile.ch

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap s'engage pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes en situation de handicap depuis 1951. La faîtière défend les intérêts de ses 41 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale du handicap. Ces organisations sont dirigées par des personnes concernées et représentent tous les groupes de handicap ainsi que les proches.